Conseil des droits de l’homme

33ème session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Albanie**

Genève, le 6 mai 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l’Albanie.

La Suisse félicite l’Albanie pour l’amélioration du cadre légal et politique à des fins de protection des minorités nationales. La Suisse **recommande à l’Albanie de renforcer ses efforts de sorte que la loi sur la protection des minorités nationales puisse être effectivement appliquée en adoptant des dispositions législatives supplémentaires.**

La Suisse est préoccupée par les conditions de vie des patients psychiatriques médico-légaux et des détenus atteints de troubles mentaux. **La Suisse recommande à l’Albanie d’améliorer les conditions de vie, notamment au Centre spécial Zaharia pour détenus malades de Kruja et à l’Hôpital pénitentiaire de Tirana, en conformité avec ses obligations internationales, ainsi que d’élaborer rapidement un plan pour la création d’un nouvel établissement psychiatrique-pénitentiaire.**

La Suisse salue l’adoption de la loi sur les droits et la protection des enfants. **La Suisse recommande à l’Albanie de mettre en œuvre son plan de désinstitutionalisation des enfants et de les réunir avec leurs familles biologiques ou de les placer dans un cadre de type familial, tout en assurant qu’aucun enfant ne soit laissé sans protection.**

Finalement, **la Suisse recommande à l’Albanie de contribuer financièrement à la ligne de consultation gratuite pour les filles et les femmes victimes de violence basée sur le genre.**

Je vous remercie, Monsieur le Président.